

2017 H11194 22-7-59

Département
de la Charente-Maritime

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal

VILLE DE ROYAN

Réunion du mercredi 1er Juillet 1959

OBJET :

Travaux d'assainissement de voirie - régularisation.

59114

L'an mil neuf cent cinquante neuf, le 1er Juillet à 20 h 30 le Conseil Municipal de Royan s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire, d'après convocation faites le 24 Juin 1959.

Etaient présents : MM. Hubert Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mongrand, Reix, Lanussé, Guillaud, Biscaye, Lamouche, Flahaut, Massé, Berland, Pouget, Mouchot, Pontanille, Nartean, Melle Fouché, MM. Gachet, Menant, Bouchet, Bujard, Galland, Bétous, Chamboulan.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884 procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. Gachet ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

A la fin de l'année 1958 et au début de 1959, Royan comptait un grand nombre de chômeurs et le Conseil Municipal avait décidé de lancer des adjudications en vue de la fourniture de canalisations, de regards de fonte ainsi que l'exécution de branchements au tout à l'égout, afin de faciliter l'embauchage des sans travail.

L'ouverture des plis pour les lots, 1, 2 et 3 a été effectuée le 22 Décembre 1958, mais du fait de la crise Municipale, le Conseil Municipal n'a pu prendre de délibération autorisant ces travaux. Les lots adjugés étaient :

- lot n° 1 (fourniture de canalisation) à l'entreprise GEFEGA pour 508.000 frs
- lot n° 2 (fourniture de regards en fonte) à l'entreprise PASQUET pour 904.820 frs
- Lot n° 3 (Exécution de branchements) à l'entreprise GUICHNEAU pour 2.410,500 frs

Les paiements des travaux ont été effectués chapitre XII - 1

Le 2 Février, la Délégation spéciale de la ville de Royan a procédé à l'ouverture des plis pour les trois derniers lots (canalisations, regards, pose de bordures de trottoirs, dalles etc...)

Le procès verbal de la 1ère ouverture des plis a été approuvé ainsi que le dossier par M. le Sous Préfet de Rochefort, le 16 Février 1959; Le second acte approuvé le 23 Mars 1959 concernant :

- Lot n° 4 (fourniture de canalisation) entreprise SABLA pour 991.800 frs

- lot n° 5 (fourniture de regards fonte
entreprise PASQUET

398.650 frs

- lot n° 6 (pose bordures trottoirs - dalles ,
regards, bouches entreprise H ulin

4.350.750 frs

Les travaux devaient être payés chap. XII , art. 1 - Budget primitif
1959

Ces adjudications n'ayant pas été soumises au Conseil Municipal, M.
le Maire demande de bien vouloir régulariser la situation en approuvant les
les résultats de l'adjudication et les ordres de services demandés ce qui per-
mettra le règlement aux entreprises

Le Conseil Municipal

approuve les conclusions du rapporteur

approuvé à l'unanimité

Fait et délibéré à Royan, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre M. les membres présents

POUR EXTRAITS CONFORMES
Pr le Maire
L'Adjoint Délégué,



Approuvé
Royan le 20 juillet 1959
Le Sous-Prefet
Signé Vochel.

Pour copie conforme
Royan le 21 juillet 1959.



Pour le Maire,
l'Adjoint-Délégué

Signature